



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8371^e séance

Jeudi 11 octobre 2018, à 15 heures

New York

Provisoire

Président : M. Llorentty Solíz (Bolivie (État plurinational de))

Membres :

Chine	M. Zhang Dianbin
Côte d'Ivoire	M. Ipo
États-Unis d'Amérique	M. Cohen
Éthiopie	M. Amde
Fédération de Russie	M. Safronkov
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M. Sipaco Ribala
Kazakhstan	M. Tumysh
Koweït	M. Albanai
Pays-Bas	M ^{me} Gregoire Van Haaren
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
Suède	M. Vaverka

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Soudan et du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2018/909, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Éthiopie, France, Kazakhstan, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2438 (2018).

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours et de la sagesse avec laquelle vous menez ses travaux. Nous vous souhaitons beaucoup de succès. Je tiens également à féliciter votre prédécesseur, la Représentante permanente des États-Unis, pour les efforts qu'elle a déployés sous sa présidence du Conseil tout au long du mois de septembre. Je vous assure de l'entière coopération de la délégation de mon pays.

D'emblée, j'ai le plaisir de remercier une fois de plus la délégation des États-Unis d'avoir dirigé les efforts qui ont permis aujourd'hui au Conseil d'adopter

la résolution 2438 (2018) visant à prolonger de six mois l'appui fourni par la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) aux activités opérationnelles du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Je remercie également tous les membres du Conseil de sécurité pour l'esprit de coopération et de consensus dont ils ont fait preuve en adoptant cette résolution.

De plus, je réitère l'engagement du Soudan à coopérer avec la FISNUA afin de lui permettre de s'acquitter du mandat que lui ont confié la résolution 1990 (2011) et les résolutions ultérieures. Nous sommes également déterminés à activer le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière afin qu'il puisse s'acquitter pleinement de ses fonctions et contribuer ainsi à renforcer la sécurité et la stabilité à la frontière entre les deux pays. À cet égard, je rappelle que le Soudan s'emploie à activer cet important mécanisme depuis sa création, en 2012, et qu'il n'a jamais fait obstacle à ses travaux, comme le Conseil peut en témoigner.

Mon gouvernement souligne son attachement à tous les accords conclus avec notre pays frère, la République du Soudan du Sud, en particulier les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, conclus le 20 juin 2011, et l'accord de coopération entre les deux pays du 27 septembre 2012. Je saisis cette occasion pour souligner le caractère central des arrangements de juin 2011, qui sont à la base de tous les arrangements relatifs à la zone d'Abyei, y compris le déploiement de la FISNUA. Les deux parties, à savoir le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan, auquel le Gouvernement du Soudan du Sud a succédé en juillet 2011, sont convenues que ces arrangements demeureraient en vigueur tant que le statut final de la zone d'Abyei n'aurait pas été établi. Les deux parties sont également convenues de ne pas modifier le mandat de la FISNUA sans l'approbation des trois parties, à savoir le Soudan, le Soudan du Sud et l'Éthiopie, qui est le seul pays fournisseur de contingents à la FISNUA. À cet égard, nous espérons que le Conseil adoptera en novembre un projet de résolution qui respecte la lettre et l'esprit des arrangements de juin 2011.

Nous appelons également les partenaires locaux, régionaux et internationaux à redoubler d'efforts et à travailler ensemble pour renforcer et consolider la sécurité et la stabilité dans la région d'Abyei. Nous leur demandons également de se dissocier de tout ce

qui pourrait porter atteinte à cette tendance positive et d'éviter toute mesure ou décision non mûrement réfléchie.

Je souligne également l'importance de considérer la question d'Abyei sous l'angle plus large des relations entre le Soudan et le Soudan du Sud. À cet égard, mon pays espère et souhaite que les dernières évolutions positives dans les relations entre les deux pays, ainsi que l'accueil par le Soudan des négociations de paix dirigées par l'Autorité intergouvernementale pour le développement concernant le Soudan du Sud, contribueront à renforcer la coopération entre nos deux pays afin d'appliquer tous les accords qui ont été conclus et de donner un nouvel élan aux travaux du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

Pour conclure, j'adresse à nouveau mes remerciements à tous nos partenaires dont les efforts contribuent à faciliter l'action de la FISNUA, en particulier le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, la Commission de l'Union africaine, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, ainsi que le Secrétariat et l'ensemble du personnel de la FISNUA. Nous rappelons que le Soudan s'est engagé à coopérer avec la FISNUA afin qu'elle puisse s'acquitter sans heurt de toutes ses tâches, conformément aux dispositions de la résolution 1990 (2011).

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Malwal (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Nous voudrions également vous remercier, et à travers vous, le Gouvernement bolivien, pour la relation de travail très étroite dont nous avons bénéficié durant le mandat de la Bolivie au Conseil de sécurité. Étant donné qu'il s'agit vraisemblablement de votre dernière présidence, je tiens à saisir cette occasion pour vous souhaiter plein succès pour l'avenir.

Au nom de la République du Soudan du Sud, je voudrais remercier le Conseil de sa décision de renouveler le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei. L'approbation par le Conseil de cette prorogation, même si elle n'est que pour six mois et ne modifie pas le plafond actuel des effectifs militaires, est très rassurante pour les communautés qui vivent à Abyei. En conséquence, le Gouvernement de la République du Soudan du Sud tient à réaffirmer son engagement à poursuivre le dialogue avec le Conseil jusqu'à ce qu'une solution définitive soit trouvée à la question d'Abyei.

Pour terminer, nous remercions le Gouvernement éthiopien de son dévouement sans faille au maintien de la paix et de la stabilité à Abyei.

La séance est levée à 15 h 10.